

**MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL**  
**42600 CHALAIN-LE-COMTAL**  
**Tél. 04-77-76-11-69**  
**E-mail : mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr**

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT PROVISOIEMENT LA**  
**CIRCULATION SUR LA RUE DE LA GAIZIE**

**Le Maire de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,  
**VU** le Code de la route,

**VU** la demande présentée par l'entreprise BOUYGUES E&S LOIRE, domiciliée TSA 70011, chez Sogelink 69134 DARDILLY cedex, sollicitant la mise en place d'une réglementation temporaire de circulation sur la rue de la Gaizie pour la viabilisation du lotissement communal « l'étang du bois » pour le SIEL,

**CONSIDERANT** que pour le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, en réglementant provisoirement la circulation des véhicules,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Un empiètement sur chaussée sera effectué sur la rue de la Gaizie avec une largeur de voie maintenue à 5 m, à compter du 22 septembre 2025 pour une durée de 14 jours pour permettre la viabilisation du lotissement communal « l'étang du bois » pour le SIEL. Les deux sens de circulation sont concernés.

**ARTICLE 2 :** La signalisation de chantier rendue nécessaire par les dispositions précitées sera posée par la commune.

**ARTICLE 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Copie de présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GALMIER,
- Loire Forez agglomération,
- l'entreprise chargée des travaux.

Fait à CHALAIN-LE-COMTAL,

Le 9 septembre 2025

Pour le Maire absent,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

**Marc MOLETTE**

